

L'église Saint Napoléon.

Décret impérial du 19 février 1806 :

« Art. 1er. La fête de saint Napoléon et celle du rétablissement de la religion catholique en France seront célébrées, dans toute l'étendue de l'empire, le 15 août de chaque année, jour de l'Assomption, et époque de la conclusion du concordat.

Art. 2. Il y aura, ledit jour, une procession hors l'église, dans toutes les communes où l'exercice extérieur du culte est autorisé ; dans les autres, la procession aura lieu dans l'intérieur de l'église.

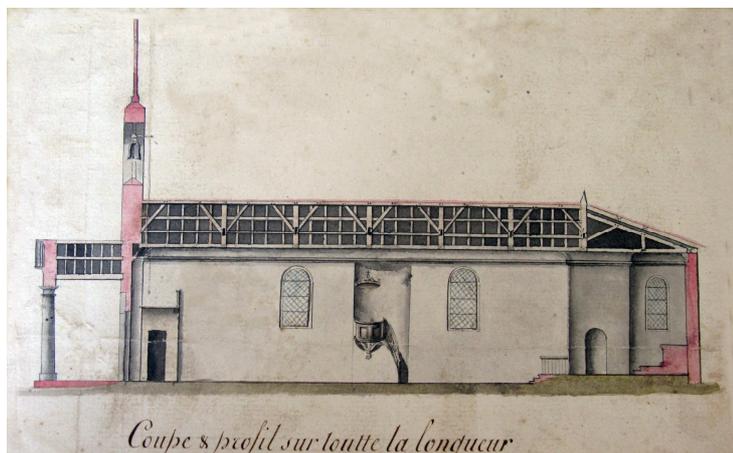
Art. 3. Il sera prononcé, avant la procession, et par un ministre du culte, un discours analogue à la circonstance, et il sera chanté, immédiatement après la rentrée de la procession, un Te Deum solennel.

Et voilà nos bourgeois de La Roche-Chalais bien embarrassés :
Comment organiser une procession hors l'église... si on n'a pas d'église !

Eh oui, en 1806, à La Roche-Chalais, il n'y a pas d'église bien que les notables soient d'accord pour dire que cette absence au chef-lieu est un handicap pour la ville et son commerce. Ils en parlent avec passion depuis de nombreuses années.

Le décret de l'Empereur va accélérer les choses. Le plus actif partisan de la construction d'une église catholique... est un protestant, Jean-Pierre Trigant-Gautier. Il est soutenu par le préfet Rivet qui l'apprécie et qui l'a nommé maire de la commune en mai 1804.

Cependant des catholiques s'opposent au plan de financement de la nouvelle église proposé par le maire. En effet, ce plan prévoit la vente de l'église de Saint-Michel-la-Rivière qui deviendrait inutile avec ce nouveau lieu de culte. Leur chef de file est Vincent Mercier né à La Roche-Chalais le 21 janvier 1753. En 1803, il porte le nom de sa terre, Bellevue. Il est voiturier, responsable de la poste et receveur buraliste. De plus, il gère les terres du citoyen Frédéric Séraphin La Tour Dupin, fils du dernier seigneur de La Roche-Chalais guillotiné en 1794. Il est chargé de la vente des dernières propriétés des La Tour Dupin. Il se charge de négocier avec *le sieur Latourdupin pour un don pur et simple à la commune* du terrain nécessaire à la construction d'une église. Sa position d'homme de confiance de la noble famille et le succès attendu du don lui ont fait espérer la charge de maire, mais en mai 1804, à sa grande déception, le préfet ne lui a octroyé qu'une place d'adjoint de Jean-Pierre Trigant-Gautier.



Récapitulation générale

Maçonnerie	13236,20
Charpenterie	3793,69
Coiture	2325,00
Menuiserie	1350,00
Serrurerie, cloux &c ^a	393,75
plomb	216,00
Total	21334,64

Fait à Libourne le premier avril Dix huit Cent Six

Les habitants de Saint-Michel-la-Rivière craignent la démolition de leur église, l'aliénation de leur cimetière et du presbytère. Ils écrivent à leur évêque¹ que cette nouvelle église n'est pas indispensable *dans un bourg de religion mixte qui ne compte que 96 maisons. Seuls en bénéficieraient marchands et cabaretiers groupés autour du futur édifice et qui sont presque tous protestants...* Cet appel émouvant ébranla l'évêque qui les rassura. (archive de l'Évêché de Périgueux)

¹ A cette époque, la Dordogne n'a pas d'évêque. C'est celui d'Angoulême qui a en charge l'église périgourdine.



Dès le mois d'avril 1806 le projet du maire est au point : L'église coûtera 21 334,64 F. Soutenus par le sous-préfet Galaup, les catholiques, regroupés autour des habitants de Saint-Michel, vont bloquer le plan de financement de J-P Trigant en faisant refaire l'acte de donation du terrain nécessaire à la construction de l'église.

La première donation est remplacée par une seconde *portant expressément que ce terrain n'était donné qu'aux conditions que l'église de Saint-Michel, située sur l'une des extrémités de la même commune, ne serait pas employée à la construction de la nouvelle*. L'acte de la nouvelle donation est daté du 8 avril 1806. Il précise en outre que *Monsieur Mercier Bellevue fixera de concert avec Monsieur le Maire et les membres du conseil général de la commune de La Roche-Chalais et St Michel, et Monsieur Galaup sous-préfet de l'arrondissement de Ribérac, habitant de La Roche-Chalais, la place et l'étendue du terrain qui leur paraîtra convenable pour la construction d'une église dans le lieu qui m'appartient au terrain ci-devant appelé « cour du château »...* Cette donation à perpétuité, est faite aux conditions suivantes :

Que la dite commune fera célébrer le dix-huit avril de chaque année dans l'église batie au dit lieu une messe des morts pour le repos de l'âme de feu Jean Frédéric Latourdupin mon père mort sur l'échaffaud à Paris le dix huit avril 1794 ;

... que l'église de St Michel de la Rivière ne sera point vendue ni démolie pour procéder à l'édification de l'église et du presbytère à faire à La Roche...

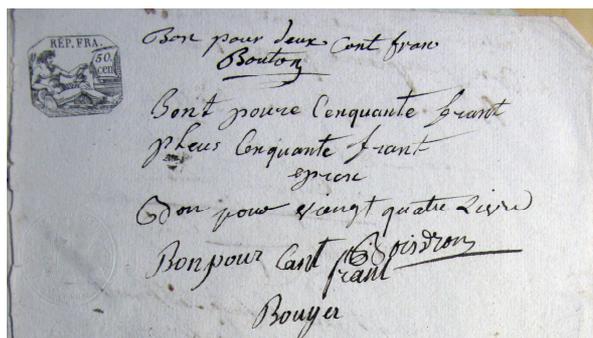
Et le donateur précise qu'il se réserve de reprendre son terrain *sans être obligé même de rembourser le prix de ladite église* si ses conditions ne sont pas respectées.

Cette clause complique le financement prévu par le maire pour la nouvelle construction. Mais J-P. Trigant-Gautier est un homme d'action. Il n'a d'ailleurs pas attendu la signature de l'acte de donation pour lancer une première souscription, dès le mois de janvier.

Le 4 mai 1806, Pierre François Galaup, sous-préfet, accompagne le maire et les membres du conseil municipal : Trigant-Geneste, Mercier-Bellevue², Mie Gulin, Leboeuf, Beauregard, Jean Valteau, Bouton et Patureau. La petite troupe se transporte dans la cour du ci-devant château pour fixer l'étendue et les limites du terrain que Latourdupin veut donner à la commune. Cette portion de terrain est à prendre à l'est, joignant le sieur Louis Robert. Elle aura trente mètres du nord au sud et vingt mètres de largeur à chaque bout, contenant donc six

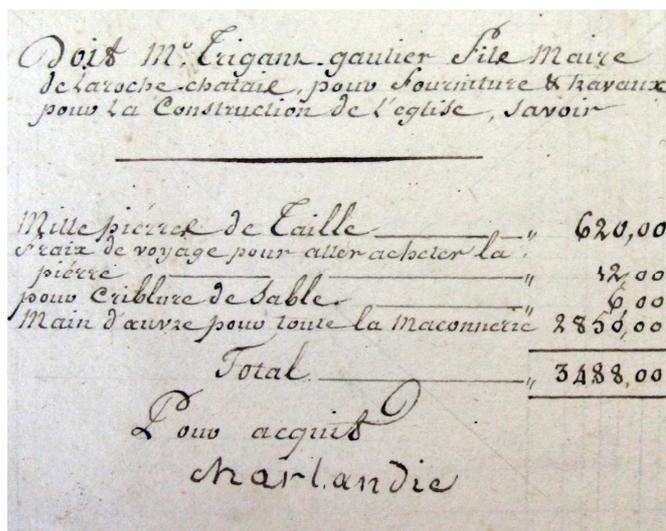
² Agissant comme *fondé de pouvoir de Monsieur Frédéric-Séraphin Latourdupin et procureur constitué.*

cents mètres carrés. Il est bien précisé que *le frontispice de l'édifice à bâtir ne dépassera pas l'alignement de la maison du sieur Jean Thévenin*³.



Une partie de l'acte des souscriptions.
On notera que certains expriment leur promesse de don en francs, d'autres en livres. Les changements du nom de la monnaie sont toujours difficiles !

Pour la charpente, les charpentiers parcourent les bois des alentours à la recherche de chênes bien formés pour la charpente, comme le faisaient les charpentiers de marine



Et contrairement à ce que dit Robert Tatin dans *Sylva Edobola*, l'église Saint Napoléon est en pierre de la région de Bordeaux et de Sainte-Aulaye.

Le 11 mai, le maire provoque une grande réunion qui regroupe les principaux notables de la commune. Ils sont 68 à promettre de faire un don. J-P. Trigant-Gautier reprend sa plume de notaire pour rédiger un contrat liant toutes ces personnalités. Le 17, il réunit les donateurs qui ne savent pas écrire et qui ne peuvent donc pas signer leur engagement qui se fait d'une manière collective, plus solennelle et théâtrale. Les sommes promises seront versées en deux pactes égaux, les 10 juin et 1^{er} août prochain dans la caisse du percepteur de la commune qui devra délivrer un récépissé. Et au cas où certains ne tiendraient pas leurs promesses, il est bien précisé qu'ils y seront contraints, comme s'il s'agissait d'impositions. Le 1^{er} juin on pose la première pierre. Le 13 août la liste définitive des donateurs et le contrat qui les lie, sont enregistrés à Sainte-Aulaye. Ils sont 154 souscripteurs. Les souscripteurs du mois de mai sont des gens modestes pour la plupart avec des promesses de dons de 2, 3, 5 francs. Parmi les gros souscripteurs qui ont signé leur engagement dès janvier, on remarque les noms de protestants, Trigant, Bouffard, Chaucherie, Thévenin, Menanteau, Bonniot, etc. et des catholiques, les frères Galaup, Bouton, Daviaud, Trigant-Boisset. Il est à noter que Vincent Mercier-Bellevue ne figure pas parmi les donateurs et si les frères Galaup souscrivent pour 500 livres à deux, J-P Trigant-Gautier le protestant souscrit pour 300 livres.

Les promesses de dons se montent à 6075 F. Au 13 août, il reste 1006 F à recouvrer et il faut payer 69,57 F de frais d'enregistrement de la donation et des souscriptions. Il n'y a donc que 4999,43 F disponibles pour l'église, on est loin du compte, les factures des fournisseurs commencent à s'accumuler et il n'y a pas d'argent dans la caisse municipale puisque le plan de financement proposé par le maire n'a pas été accepté.

Cela ne l'arrête pas, il paie avec ses propres deniers... et s'endette ! En plaçant son église sous le patronage de saint Napoléon, on peut penser qu'il espérait que l'Empereur ferait un geste. La construction continue, la dette grossit, les opposants s'inquiètent car chacun devine que toutes ces dépenses, il faudra bien que la commune les règle bientôt. En 1808, à la suite des élections quinquennales, le sous-préfet intervient auprès du préfet pour faire remplacer J-P Trigant à la mairie. Le préfet Rivet qui a beaucoup d'estime pour le maire de La Roche-Chalais hésite, il l'invite à s'entendre avec Galaup mais J-P Trigant reste inflexible et le 24 mai, Mercier-Bellevue le remplace comme maire. *M. Galaup attendait sans doute mes genuflexions. Il avait donc oublié que la famille Trigant-Gautier n'amena jamais son pavillon devant celui des Galaup* dira-t-il plus tard.

Trigant qui n'est plus maire, continue la construction, seul. Il espère que la nouvelle municipalité va trouver les moyens de régler sa dette envers lui. Il signe des créances, s'endette de plus en plus... Pour faire pression sur les autorités, il menace de ne pas ouvrir son église tant qu'il n'aura pas été remboursé de ses avances.

Le 15 août approche. Pour pouvoir célébrer dignement la fête de l'Empereur, le 3 août 1809, jour de foire, afin que son action ait une grande publicité, Galaup et la municipalité prennent possession de l'église. Voici le récit qu'en fait J-P Trigant :

³ Au sujet de cet alignement, voir ce que j'en ai dit lorsque j'ai évoqué la création de la rue appelée aujourd'hui Rue de la Terrasse, rue créée par le dernier seigneur de La Roche-Chalais en 1778.

Mon épouse sur son lit de mort, prête à rendre le dernier soupir, M. Galaup, accompagné d'une brigade de gendarmerie venant de Ribérac, faisait défoncer les portes de l'église dont les travaux de l'intérieur n'étaient pas terminés. Il en prenait possession ainsi que de tous les matériaux m'appartenant qui s'y trouvaient, sans vouloir même qu'il en fut fait état.

J-P Trigant-Gautier dépose un recours devant le Conseil d'État. Le nouveau préfet, le baron Maurice, le soutient et les usurpateurs sont obligés de lui remettre son bien. Trigant en profite pour faire terminer les travaux avec notamment un autel encadré d'aigles impériales et un beau fronton triangulaire qui porte une inscription en latin :

"quid retribuit domini per omnibus quae retribuit mihi."

Que l'on peut traduire par :

"ce qui récompense le seigneur pour toutes les choses qu'il m'a données en échange."

Lui n'est guère récompensé : son épouse est morte la veille de Noël 1809 et si l'église est terminée au mois d'août 1810, une fois encore, le 5 du mois, *la municipalité sans autre prérogative que celle du plus fort prend (aidée d'une brigade de gendarmerie commandée par M. Galaup) possession de mon église...* J-P Trigant, volontairement, ne conteste pas *cette nouvelle et illégale prise de possession à main armée* car un accord, diligenté par le préfet, est en vue. Celui-ci a ordonné que des experts choisis par les parties évaluent les travaux de façon que la municipalité l'indemnise justement. Les experts tombent d'accord sur la valeur de l'édifice : 28 306,50 F.

Malgré cet accord dûment signé et validé par le préfet, le maire Mercier-Bellevue, manipulé par le sous-préfet Galaup, va commencer par tergiverser. Ce n'est que le 11 février 1811 que le conseil municipal vote un impôt extraordinaire de 14 394,87 F, le surplus et les intérêts devant être pris sur les revenus ordinaires de la commune. Au bas de la délibération, J-P Trigant écrit bien imprudemment :

Je soussigné déclare qu'étant satisfait et désintéressé par la délibération qui précède, je ne veux ni ne dois contrarier le Conseil municipal dans ses moyens de libération ; en conséquence je n'ai aucune observation à y faire.

Les choses semblent donc réglées mais J-P Trigant a oublié de parler des *intérêts* du capital dû dans les quelques lignes qu'il a ajoutées à la délibération municipale ! Le sous-préfet et les maires successifs vont chercher chicane pour le paiement de ces intérêts, les remboursements seront suspendus, les échéances non respectées, la dette communale grossira...

Au 1^{er} janvier 1830 la commune doit encore à Trigant 4 337,40 F, capital et intérêts cumulés, et elle invoque... la prescription ! Heureusement pour lui, la Révolution de juillet 1830 amène un nouveau pouvoir avec un nouveau préfet et un nouveau maire pour la commune. Le 11 janvier 1831, au tribunal de Ribérac, la commune de La Roche-Chalais est condamnée dans la personne de son maire à payer au sieur Trigant la somme capitale de 2982,10 F avec l'intérêt de cette somme à compter du 1^{er} décembre 1819



L'église en 1867 au moment où l'on hésite encore pour savoir s'il faut la réhabiliter ou la détruire pour en reconstruire une nouvelle, plus grande, plus haute... digne de la commune de La Roche-Chalais.

Ce sera bientôt chose faite, mais pour la nouvelle, construite de 1868 à 1871, on veillera encore à bien aligner son clocher dans la perspective de la rue qu'avait fait tracer le dernier seigneur des lieux.

Cette chronique n'est qu'un résumé de la longue polémique qui opposa deux grandes familles de La Roche-Chalais, les Trigant-Geneste et les Galaup, polémique qui agita la commune durant 25 ans. Un jour prochain, j'en ferai une relation plus détaillée de façon à rendre hommage aux 154 souscripteurs et à Jean-Pierre Trigant-Geneste qui se trouva en partie ruiné par les agissements de M. de Galaup, révolutionnaire virulent... puis bonapartiste et enfin légitimiste tellement zélé que le Roi Charles X l'anoblit en 1826 ! J'y donnerai aussi une description très détaillée de l'église Saint Napoléon et de son mobilier.

Maurice Biret, novembre 2012.